



Montpellier, le 13 mai 2004

PRETS SOCIAUX RAPPELS

Vos déléguées CGT à la CNAP (commission national d'aides et de prêts) vous rappellent que vous pouvez à tout moment demander un prêt à taux 0 % à l'INRA.

Pour cela il est nécessaire :

- ⇨ d'être rémunéré par l'INRA national (titulaire ou stagiaire).
- ⇨ que la demande de prêt revête un caractère social (exemple : difficulté financière particulière, frais médicaux, conséquences d'un événement familial, 1^{er} équipement du foyer, accès à un nouveau logement...)

Rappel : Montant des prêts (par tranche de 200 €) : de 400 € minimum à 2.000 € maximum.
Remboursables en 6 à 8 mois pour 400 €, en 20 à 30 mois pour 2.000€.
Pour les stagiaires, le remboursement doit prendre fin avant la fin du stage.

Formalité à remplir :

Retirer un dossier de demande de prêt ([disponible sur l'Intranet](#) → D.R.H. → « Guides et Formulaires ») et l'adresser une fois complété au Responsable Local du Personnel de son centre. Ce dossier sera soumis, pour avis, à la Commission locale des Prêts (C.L.P.) qui l'adressera à la CNAP. Ce dossier sera examiné lors d'une des réunions mensuelles de la CNAP, qui délibérera en tenant compte des critères sociaux et des revenus du demandeur. ***Pour info, il est possible d'adresser un dossier de demande directement auprès du Secrétariat (Florence TOUZET-DRH Service Politique sociale) ou d'un membre de la CNAPJ.***

Il est aussi possible aussi bénéficier d'une aide financière, non remboursable. Pour cela, une étude faite par les assistantes sociales est obligatoire.

Vos déléguées MM. BACON et REVEL sont à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

* Nicole BACON : Tél 01.34.65.26.31 Nicole.Bacon@jouy.inra.fr
** Martine REVEL : Tél 04.99.61.28.37 Martine.revel@ensam.inra.fr

BAREME INDICATIF POUR LE REMBOURSEMENT DES PRETS SOCIAUX C.N.A.P.
Applicable à partir du 1^{er} janvier 2003

(précompte = mensualité retenue sur le salaire du bénéficiaire du prêt)

MONTANT DU PRÊT EN EUROS	DUREE DU REMBOURSEMENT (en mois)	MONTANT DU 1er PRECOMPTE EN EUROS	MONTANT DES PRECOMPTE SUIVANTS EUROS	POUR MEMOIRE: MONTANT DU PRÊT	
				EN EUROS	EN FRANCS
400 €	6	66,70 €	66,66 €	400 €	2 623,83 F
400 €	8	50,00 €	50,00 €	400 €	2 623,83 F
600 €	8	75,00 €	75,00 €	600 €	3 935,74 F
600 €	10	60,00 €	60,00 €	600 €	3 935,74 F
600 €	12	50,00 €	50,00 €	600 €	3 935,74 F
800 €	8	100,00 €	100,00 €	800 €	5 247,66 F
800 €	10	80,00 €	80,00 €	800 €	5 247,66 F
800 €	13	61,64 €	61,53 €	800 €	5 247,66 F
800 €	16	50,00 €	50,00 €	800 €	5 247,66 F
1 000 €	10	100,00 €	100,00 €	1 000 €	6 559,57 F
1 000 €	13	76,96 €	76,92 €	1 000 €	6 559,57 F
1 000 €	16	62,50 €	62,50 €	1 000 €	6 559,57 F
1 000 €	20	50,00 €	50,00 €	1 000 €	6 559,57 F
1 200 €	12	100,00 €	100,00 €	1 200 €	7 871,48 F
1 200 €	16	75,00 €	75,00 €	1 200 €	7 871,48 F
1 200 €	20	60,00 €	60,00 €	1 200 €	7 871,48 F
1 200 €	24	50,00 €	50,00 €	1 200 €	7 871,48 F
1 400 €	14	100,00 €	100,00 €	1 400 €	9 183,40 F
1 400 €	16	87,50 €	87,50 €	1 400 €	9 183,40 F
1 400 €	20	70,00 €	70,00 €	1 400 €	9 183,40 F
1 400 €	24	58,41 €	58,33 €	1 400 €	9 183,40 F
1 600 €	16	100,00 €	100,00 €	1 600 €	10 495,31 F
1 600 €	20	80,00 €	80,00 €	1 600 €	10 495,31 F
1 600 €	24	66,82 €	66,66 €	1 600 €	10 495,31 F
1 600 €	28	57,22 €	57,14 €	1 600 €	10 495,31 F
1 800 €	18	100,00 €	100,00 €	1 800 €	11 807,23 F
1 800 €	20	90,00 €	90,00 €	1 800 €	11 807,23 F
1 800 €	24	75,00 €	75,00 €	1 800 €	11 807,23 F
1 800 €	28	64,44 €	64,28 €	1 800 €	11 807,23 F
2 000 €	20	100,00 €	100,00 €	2 000 €	13 119,14 F
2 000 €	22	91,10 €	90,90 €	2 000 €	13 119,14 F
2 000 €	24	83,41 €	83,33 €	2 000 €	13 119,14 F
2 000 €	30	66,86 €	66,66 €	2 000 €	13 119,14 F

en vert et en gras: précomptes constants durant tout le remboursement